



L'ÉVÉNEMENT

On a rallumé la guerre des radiateurs



DÉCRYPTAGE

Bertille Bayart

@BertilleBayart

L'exécutif envisage, dans une concertation menée jusqu'au 28 juillet, d'interdire l'installation de nouvelles chaudières au gaz, y compris dans les logements anciens. L'objectif serait de pousser le plus loin possible le levier du chauffage pour tenter d'atteindre l'objectif de décarbonation du secteur du logement et du bâtiment. Celui-ci, selon les projections du secrétariat général à la planification écologique, est censé diviser par plus de deux entre 2022 et 2030 ses émissions de CO₂. La guerre des radiateurs est rallumée. C'est une histoire qui a commencé dans les années 1960, quand EDF s'est mis au commerce. Avec son compteur bleu qui permettait la multiplication des appareils électrodomestiques, EDF apportait le chauffage électrique et le label Promotelec d'isolation.

La crise pétrolière n'a pas permis la victoire par KO de l'électron sur le fioul. La capacité du premier, quand bien même il allait devenir de plus en plus nucléaire, à gérer les pointes hivernales de consommation est mise en doute. De cette époque date la détestation dans le camp de l'électricité en général et chez EDF en particulier vis-à-vis de l'Agence pour les économies d'énergie. Tout juste née, l'Ademe, à en croire le patron d'alors d'EDF, Marcel Boiteux, «*était le réceptacle de toutes (les) protestations et s'en fit le héraut*» et voulut entre autres généraliser l'emploi de «*curieux engins*» : les pompes à chaleur.

Décrédibilisé ensuite par les constructions hâtives qui sont nos

passoires thermiques d'aujourd'hui, le chauffage électrique a perdu du terrain. Mais il pesait encore en 2010 pour 70 % du marché de la construction neuve. Jusqu'à la réglementation thermique «*RT 2012*», plus favorable au gaz.

L'ex-PDG d'EDF Henri Proglio la décrit comme une «*OPA du lobby gazier sur le logement neuf*» et comme le résultat d'un marchandage : «*Au printemps 2011, mon téléphone sonna et on me fit entrevoir depuis l'Olympe (Matignon ou l'Élysée, NDLR), une liaison à laquelle je n'avais pas songé.*» La RT2012 aurait en fait été la concession faite en échange de la fixation à 42 euros le MWh du prix du fameux Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique).

Risque de stress électrique

Il faudra une contre-offensive massive de lobbying pour que la guerre des radiateurs se rééquilibre dans la norme suivante, la RE2020, actuellement en vigueur. Fragile armistice. La concertation lancée par le gouvernement a fait remonter tout le monde au front. Engie a présenté sa propre modélisation de la transition énergétique. Selon sa directrice générale, Catherine MacGregor, le bannissement des chaudières à gaz et la généralisation des pompes à chaleur ordinaires créeraient une «*tension sur le système électrique trop forte*». Le groupe défend la pompe à chaleur hybride, dont la composante gaz - progressivement décarboné avec le biogaz - pourrait prendre le relais en cas de stress électrique et éviter de dépenser inutilement dans la construction de moyens de production d'électricité supplémentaires. Le gaz resterait incontournable, au nom de la compétitivité et de la

robustesse du système. Cet enjeu n'a pas encore été tranché par RTE. Le Réseau de transport d'électricité, chargé de la sécurité d'approvisionnement, donne rendez-vous sur ce point en septembre. ■